



la Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois

## Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ  
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ  
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

### COMPTE RENDU

#### 427<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

<b>DATE :</b>	13 août 2024
<b>ENDROIT :</b>	Vidéoconférence (Teams)
<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC Lucas Del Vecchio, GNC  Sophie Cooper, secrétaire exécutive

**1) Reprise de la rencontre du 7 août 2024**

En raison de plusieurs absences, la rencontre prévue le 7 août 2024 a été reportée au 13 août 2024.

**2) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**

Deux points de discussion ont été proposés en varia. Les propositions ont été acceptées et l'ordre du jour a été adopté par la suite.

**3) Adoption du compte rendu de la 426<sup>e</sup> réunion**

Le compte rendu de la 426<sup>e</sup> réunion est adopté tel que présenté.

**Action : Faire traduire et classer le CR 426.**

**4) Suivi de la correspondance**

Le suivi de la correspondance entre le 28 juin 2024 et le 13 août 2024 est présenté à l'Annexe A.

**5) Projet minier Whabouchi par Nemaska Lithium**

**N/Réf. : 3214-14-052**

- a) Aménagement d'un campement permanent, d'un viaduc, d'une voie de contournement et l'élargissement de la route du Nord
- Demande de modification du certificat d'autorisation
  - Complément d'information - Réponses au QC01
  - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 9 novembre 2023, une demande de modification du certificat d'autorisation (CA) concernant le campement permanent sur le site minier Whabouchi, la construction d'un viaduc et d'une voie de contournement ainsi que l'élargissement de la route du Nord. Un complément d'information a également été reçu le 8 mai 2024.

L'utilisation d'un relais routier comme lieu d'hébergement des travailleurs, un campement existant administré par un entrepreneur local et situé à quelques kilomètres de la mine, a été autorisé par le CA du 8 septembre 2015. Ce site ayant été détruit par un incendie, le promoteur a déposé une demande de modification pour relocaliser un campement temporaire au site minier. Cette modification a été autorisée en décembre 2018. La présente demande de modification vise la relocalisation d'un campement permanent sur le site minier. Le campement temporaire sera progressivement démantelé une fois que le camp permanent sera opérationnel. Dans sa demande, le promoteur a précisé qu'il évaluera la possibilité de prendre entente avec la communauté de Nemaska pour disposer de ses déchets domestiques au futur site d'enfouissement que Nemaska entend établir ou toutes autres alternatives régionales pouvant s'offrir à la minière Whabouchi concernant la gestion des matières résiduelles.

La demande de modification du CA vise également l'aménagement d'un viaduc, d'une voie de contournement et l'élargissement de la route du Nord. Ces modifications permettront d'améliorer la sécurité routière dans le secteur de la route du Nord puisque le site minier est coupé en deux par la route et les camions miniers doivent la traverser pour accéder à la zone de co-disposition des résidus et des stériles miniers. Le projet de viaduc proposé permettra aux

camions de circuler dans ce secteur, sans bloquer la circulation sur la route du Nord. Puisque la construction du viaduc risque d'empiéter sur 213 m<sup>2</sup> de milieux humides, le promoteur prévoit déposer une mise à jour de son programme de compensation des milieux humides et hydriques qui devrait couvrir les nouvelles pertes encourues par ce projet.

ATTENDU QUE le COMEX recommande d'autoriser, avec condition, la modification du certificat d'autorisation global du 8 septembre 2015 émis pour le projet minier Whabouchi afin de permettre l'aménagement du camp permanent sur le site minier, l'aménagement d'un viaduc et d'une voie de contournement ainsi que l'élargissement de la route du Nord.

Le COMEX recommande la condition suivante, concernant l'aménagement du camp permanent sur le site minier, à la modification du certificat d'autorisation :

La présence du campement permanent sur le site de la mine pourrait occasionner une augmentation indue de la pression de pêche et de chasse à proximité du site minier. À ce sujet et suivant ses engagements, le promoteur doit prévoir des mesures et mettre en place celles-ci dès le début des travaux faisant en sorte de rendre cette pratique d'activité non réalisable pour ses travailleurs et contractants.

Le promoteur doit présenter, pour information, à l'Administrateur provincial les ententes et engagements pris en ce sens avec les communautés crie. Cette information devra être communiqué au plus tard trois mois suivant l'émission de la présente autorisation. Un suivi en ce sens faisant état des constats et mesures prises devra également être présenté dans le rapport de suivi annuel du projet transmis à l'Administrateur

**#2024-0813-01** : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils recommandent d'autoriser, avec condition, la modification du certificat d'autorisation global du 8 septembre 2015 émis pour le projet minier Whabouchi.

**Action :**            **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**  
**Transmission d'une recommandation**

- b) Optimisation des opérations minières
- Demande de modification du certificat d'autorisation
  - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 22 février 2024, une demande de modification du certificat d'autorisation concernant l'optimisation des opérations minières pour le projet minier Whabouchi. La demande inclut une mise à jour du plan général de localisation des infrastructures minières et connexes, une mise à jour de la gestion des eaux et la révision des taux d'extraction et de production.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir certaines

clarifications du promoteur. Une lettre, ainsi qu'un document présentant les questions et commentaires à transmettre au promoteur, sera transmise à l'Administrateur provincial.

**#2024-0813-02** : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects des projets de suivi qui devraient, à leur sens, être clarifiés.

**Action :**            **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**  
**Transmission d'une demande d'un complément d'information**

**6) Projet de dénoyage des fosses J-4 et 87 de l'ancienne mine Troilus par Troilus Gold Corp.**  
**N/Réf. : 3214-14-025**

- a) Programme de suivi environnemental
  - Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 15 mai 2024, une demande de modification du certificat d'autorisation (CA) en lien avec le programme de suivi environnemental du projet de dénoyage des fosses du promoteur. L'objectif de la présente demande est d'assurer le respect des exigences liées aux conditions 1, 3, 4 et 5 du certificat d'autorisation.

Le promoteur prévoit mettre à jour les suivis journaliers du pH, de la température et du débit à l'effluent final, les suivis hebdomadaires de plusieurs contaminants (métaux et hydrocarbures) et les suivis mensuels de toxicité. Ces suivis proposés par le promoteur respectent les conditions 3 et 4 du CA global. De plus, le promoteur démontre qu'il respecte la condition 5 du CA puisqu'il maintient et poursuit des consultations auprès du comité de suivi et prend en compte les préoccupations soulevées par les utilisateurs du territoire. Lors d'une rencontre en juin 2024 du comité de suivi, un maître de trappe avait soulevé un enjeu de sécurité et avait proposé qu'un suivi de l'épaisseur de la glace du lac A soit ajouté au programme de suivi. Le promoteur a accepté cette proposition et a incorporé ce suivi de l'épaisseur de la glace dans une mise à jour du programme de suivi qui a été transmis au COMEX le 12 août 2024.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur pour le programme de surveillance environnementale. Malgré si les modifications proposées par le promoteur respectent les conditions 3, 4 et 5 du certificat d'autorisation, le programme de suivi omet le suivi de deux paramètres requis à la section 2.1.1.1 de la Directive 019. Afin de respecter la condition 1 du certificat d'autorisation, le promoteur doit ajouter un suivi annuel des thiosels à l'effluent et un suivi hebdomadaire des cyanures totaux à l'effluent selon la même fréquence et au même moment que le suivi hebdomadaire des métaux et des hydrocarbures.

**#2024-0813-03** : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et recommandent d'informer le promoteur qu'il doit ajouter un suivi annuel des thiosels et un suivi hebdomadaire des cyanures totaux à l'effluent afin de respecter la condition 1 du certificat d'autorisation.

**Action :**            **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**  
**Transmission d'une correspondance**

**7) Divers**

**a) Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc. (3214-14-055)**

Les membres du COMEX ont été informé que Galaxy Lithium a débuté plusieurs activités de construction sur le site minier, ce qui préoccupe la communauté d'Eastmain. La secrétaire exécutive fera un suivi auprès des analystes du MELCCFP sur les travaux observés sur le site minier.

**b) Rapport annuel du COMEX 2023-2204**

Le rapport annuel du COMEX 2023-2024 a été approuvé par les membres du COMEX. La secrétaire exécutive transmettra le rapport annuel pour traduction.

**Action : Faire traduire le rapport annuel 2023-2024 du COMEX.**

**c) Présentation à Québec Mines + Énergie 2024 et participation à l'AQÉI**

La proposition d'atelier organisée par le COMEX pour Québec Mines + Énergie 2024 n'a pas été retenue. Les membres du COMEX discutent de la possibilité de participer au congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), qui aura lieu le 19 et 20 novembre 2024, soit en faisant une présentation ou en participant à un panel de discussion. La secrétaire exécutive contactera un membre du comité d'organisation pour s'informer sur cette possibilité.

**d) Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour août/septembre 2024**

- Suivi des conditions - Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium
- Suivi des conditions - Eastmain-1-A et dérivation Rupert

**8) Prochaine réunion**

Les prochaines rencontres du COMEX sont prévues pour le 24 septembre 2024, le 22 octobre 2024 et le 27 novembre 2024, par vidéoconférence.

Annexe A					
Suivi de la correspondance du 28 juin 2024 au 13 août 2024					
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information - Suivi de la condition 14 du certificat d'autorisation : Plan de compensation pour les pertes de l'habitat de poisson	Transmis le 9 juillet 2024 Accusé réception le 9 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 23 juillet 2023	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une correspondance – Suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique (2019); Suivi de la végétation riveraine et aquatique (2022)	Transmis le 11 juillet 2024 Accusé réception le 11 juillet 2024	<i>Pour information</i>
Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Nemaska par la Nation Crie de Nemaska N/Réf. : 3214-16-079	Julien Rosset Stantec pour la Première Nation Crie de Nemaska	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social	Transmis le 24 mai 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 9 juillet 2024 Reçu COMEX le 11 juillet 2024	
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information (questions et commentaires)	Transmis le 16 juillet 2024 Accusé réception le 16 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Andréanne Boisvert Groupe minier Windfall		Transmis le 24 juillet 2024	
Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltd N/Réf. : 3214-14-042	Marjorie Bujold Newmont Canada	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission du Rapport de suivi environnemental et social 2023	Transmis le 10 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 16 juillet 2024 Reçu COMEX le 19 juillet 2024	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 28 juin 2024 au 13 août 2024**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltd N/Réf. : 3214-14-042	Geneviève Pépin Newmont Canada	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Addenda à la demande de modification du certificat d'autorisation global / Agrandissement du parc à résidus minier	Transmis le 16 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 18 juillet 2024 Reçu COMEX le 19 juillet 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi de la condition 10 du certificat d'autorisation : Paramètres de l'usine de traitement des eaux (UTE)	Transmis le 10 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 18 juillet 2024 Reçu COMEX le 19 juillet 2024	
Projet minier Rose Lithium-Tantale par CLEC N/Réf. : 3214-14-053	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une recommandation – Demande de modification du CA (Ajout de bancs d'emprunt et approbation du nouveau campement) et Suivi de la condition 17 : Plan de gestion des matières résiduelles	Transmis le 23 juillet 2024 Accusé réception le 23 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Nancy Duquet-Harvey CLEC		Transmis le 8 août 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information – Suivi de la condition 23 : Plan de gestion du transport pour la phase de construction	Transmis le 31 juillet 2024 Accusé réception le 31 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 7 août 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information – Suivi de la condition 34 : Plan de sensibilisation à la culture crie	Transmis le 31 juillet 2024 Accusé réception le 31 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 7 août 2024	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 28 juin 2024 au 13 août 2024**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une correspondance – Suivi des conditions 31 et 33 : Archéologie, patrimoine et glossaire des toponymes cris	Transmis le 31 juillet 2024 Accusé réception le 31 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 8 août 2024	
Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée à Wemindji par la Nation crie de Wemindji N/Réf. : 3219-16-002	Howard MacDonald Nation crie de Wemindji	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Transmission d'une demande de modification du certificat d'autorisation	Transmis le 30 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 31 juillet 2024 Reçu COMEX le 1 août 2024	
Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltd N/Réf. : 3214-14-042	Geneviève Pépin Newmont Canada	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande de modification du certificat d'autorisation global / Approvisionnement en eau potable	Transmis le 26 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 2 août 2024 Reçu COMEX le 6 août 2024	
Projet de dénoyage des fosses J4 et 87 sur l'ancienne site minier Troilus Par Troilus Gold Corp N/Réf. : 3214-14-025	Mathieu Michaud Troilus Gold	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Mise à jour du programme de suivi environnemental – Condition 3 du certificat d'autorisation	Transmis le 19 juillet 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 12 août 2024 Reçu COMEX le 12 août 2024	